



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 737-2017, sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 1^{er} mai 2017, entre en vigueur le 2 mai 2017, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 2^e JOUR DE MAI 2017.

Jacinthe Mercier
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 2^e jour de mai 2017, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de mai 2017.

Jacinthe Mercier
Secrétaire-trésorière adjointe